

Professionnels et prises en charge particulièrement concernés : Tous les professionnels, prises en charge fin de vie

+ Points clés

- Sollicitation de l'Équipe Mobile d'Accompagnement (EMA) par Fax au **2746**, ou demande sur le site intranet du CLUD-SP
- Recherche de directives anticipées (création d'une **alerte D.A. sur cristalink**)
- Recueil des coordonnées de la personne de confiance (mention écrite dans le dossier)
- Rédaction de la fiche urgence pallia (sur le site du CLUD-SP) (création d'une **alerte sur cristalink**)

+ Documents :

- **Documents et sites Internet :**
 - o Protocoles/recommandations sur la prise en charge de la fin de vie
 - o Plaquettes d'information « Soins de support » à remettre aux patients et/ou à son entourage
 - o Formulaires « directives anticipées »/ « personne de confiance »
 - o Fiche urgence pallia
 - o Procédure de gestion du dossier patient
 - o Liens vers les sites Internet des sociétés savantes
- **Où sont les documents ?** Portail Intranet « CLUD-SP » et Chadocs
- Comité de Lutte contre la Douleur et des Soins Palliatifs (CLUD-SP) : 3 à 4 réunions par an
- **Personnes ressources :** service soins palliatifs/douleurs chroniques + référents douleur-SP dans les services

+ Actions menées :

- Formations institutionnelles organisées par le service soins palliatifs/douleurs chroniques, 3 sessions de 3 jours par an
- Diffusion de la « Loi Claeys Léonetti » de février 2016
- Développement des staffs Soins Palliatifs dans les services
- Participation à une enquête nationale « PREVAL S2P », prévalence des sédations profondes
- Développement des approches non médicamenteuses : relaxation, music care
- Développement de l'HDJ Soins Palliatifs
- Création de l'équipe mobile de soins palliatifs territoriale 95 Sud (EMSPT) (demande de l'intervention de l'EMSPT sur le site du CLUD-SP)

+ Pour signaler un événement indésirable (EI) :

- Déclaration EI dans ENNOV (Exemple = directives anticipées non prises en compte)